



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2024-0158
Demande : Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit : nouveaux organismes nuisibles
Produit : LUMIVIA CPL TRAITEMENT INSECTICIDE DE SEMENCE
Numéro d'homologation : 33335
Principe actif (p.a.) : Chlorantraniliprole
Numéro de document de l'ARLA : 3589170

Contexte

Le produit LUMIVIA CPL TRAITEMENT INSECTICIDE DE SEMENCE (numéro d'homologation : 33335) est un produit de traitement des semences en suspension fluidifiable formulé avec 625 g/L de chlorantraniliprole, homologué pour la protection en début de saison des céréales et des légumineuses sèches contre les larves de taupins, de vers gris, de légionnaires uniponctuées (*Mythimna unipuncta*) et de charançons rayés du pois. Le produit LUMIVIA CPL TRAITEMENT INSECTICIDE DE SEMENCE est appliqué à des doses de 8 à 96 mL de produit (5 à 60 g m.a.)/100 kg de semences, en fonction du ravageur ciblé et de la culture. Pour obtenir tous les détails sur le profil d'emploi homologué, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

L'objectif de cette demande est d'ajouter la répression des sauterelles sur le blé, l'orge, l'avoine et le seigle sur l'étiquette du produit LUMIVIA CPL TRAITEMENT INSECTICIDE DE SEMENCE.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale n'a été requise, car aucune modification n'a été apportée au profil d'emploi, y compris les méthodes d'application, les calendriers d'application et la dose.

Évaluation de la valeur

D'après les résultats des essais d'efficacité, les antécédents d'utilisation et les justifications de cette utilisation existante sur le produit homologué aux États-Unis, le produit LUMIVIA CPL TRAITEMENT INSECTICIDE DE SEMENCE réprime les sauterelles sur le blé, l'orge, l'avoine et le seigle. Les données sur la valeur étaient suffisantes pour étayer la répression des sauterelles à une dose d'application de 40 mL de produit (25 g de chlorantraniliprole)/100 kg de semences.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour ajouter la répression des sauterelles sur le blé, l'orge, l'avoine et le seigle sur l'étiquette du produit LUMIVIA CPL TRAITEMENT INSECTICIDE DE SEMENCE.

Références

- 3544514 2024, Value Summary, DACO 10.1
- 3544515 2024, 10.2.3.1, 10.2.3.3D Raw Data Master Summary Table, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3544516 2024, Efficacy Trial Reports, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.1, 10.3.2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9